



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que les règlements ci-après indiqués ont été adoptés par le conseil lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 :

Règlement 1283 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2020. (Les tarifs prévus à ce règlement seront perçus du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020)

Règlement 1251-1 amendant le règlement 1251 relatif à la rémunération des membres du conseil. (Le règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2019)

Les règlements sont déposés au bureau du Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 18 décembre 2019.

Le greffier,

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA